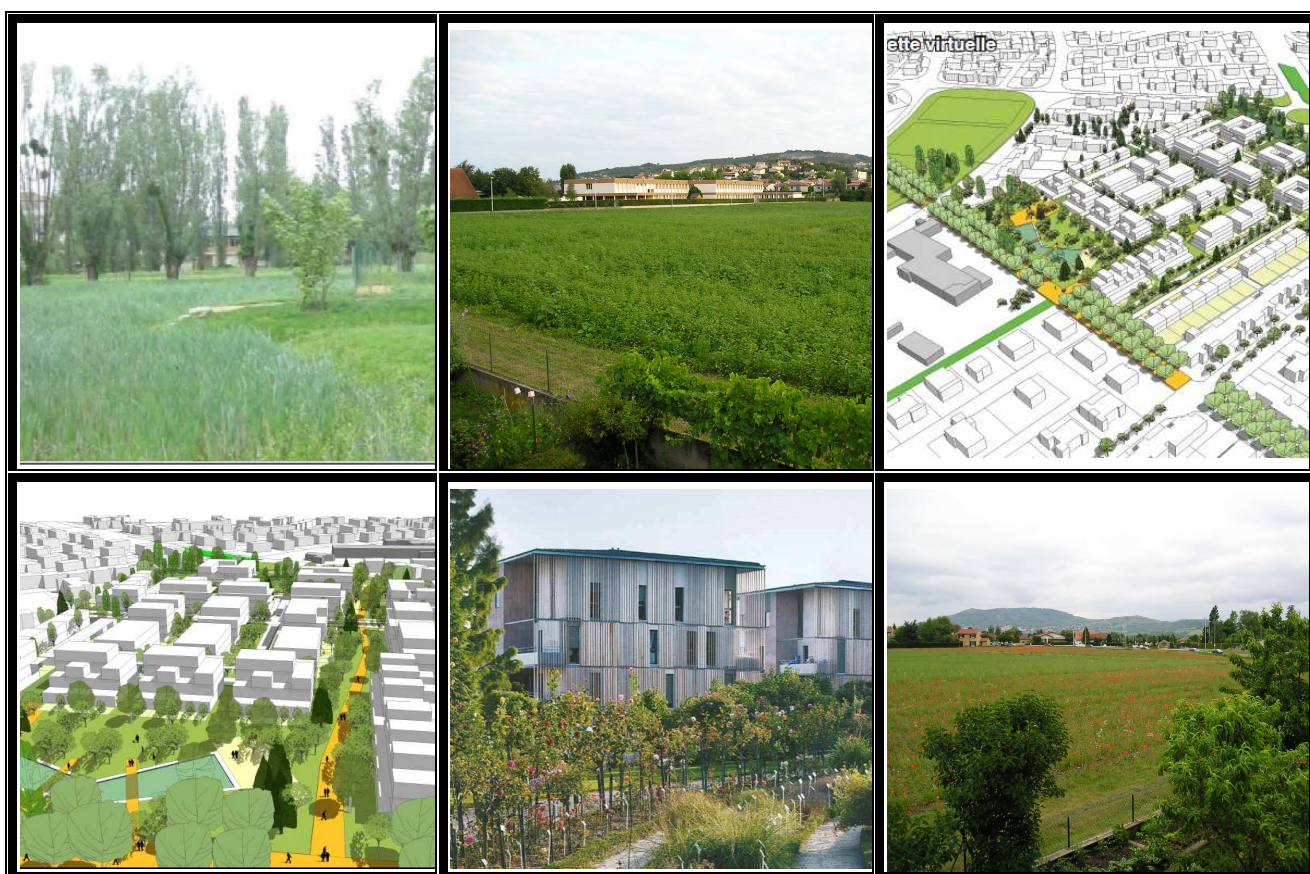




ECOQUARTIER DU PALAVEZY

UN PROJET INTEGRE DANS SON ENVIRONNEMENT NATUREL ET URBAIN



ZAC - Dossier de création

6 – Mode de réalisation

Avril 2012

Conformément aux dispositions de l'article R.311-6 1° du Code de l'urbanisme, l'aménagement et l'équipement de la ZAC du « Palavezy » seront conduits en régie directe par la Commune de Cournon d'Auvergne